

Enjeu global de l'écriture

PERSEVAL met à votre disposition des fonds européens pour des actions de prévention du décrochage scolaire. Ce mode de financement est réservé à un format d'action spécifique, qui vous est présenté en détail dans le protocole PERSEVAL et dont vous trouverez un résumé dans l'encadré ci-dessous. Les actions qui relèvent d'un autre format, même si elles présentent un grand intérêt, ne pourront pas être soutenues. L'écriture répond finalement à un double enjeu :

- ✓ démontrer la qualité de votre projet,
- ✓ établir qu'il s'inscrit dans le périmètre de mobilisation des fonds européens.

A travers ses différentes rubriques, la fiche action reflète le format attendu et facilite son appropriation. Nous vous recommandons d'en prendre connaissance avant de donner une forme précise à votre idée : une lecture précoce vous aidera à bien orienter le projet si vous estimez qu'il peut être soutenu par PERSEVAL.

Présentation rapide du format d'action envisageable

Remarque : ce résumé n'est pas exhaustif, une lecture du protocole PERSEVAL reste indispensable.

- ✓ projet inscrit dans une durée suffisamment longue pour pouvoir en mesurer l'impact sur les individus,
- ✓ visant uniquement des élèves exposés au risque de décrochage (et non des classes entières),
- ✓ visant des apprentissages (des compétences sont mobilisées et renforcées),
- ✓ utilisant les fonds européens sur des actions qui ne sont pas normalement financées par l'institution (actions en complément du droit commun), par exemple :
 - déplacer des élèves et les accompagnateurs,
 - les faire accéder à une structure culturelle, sportive, dans une entreprise, forum...
 - solliciter les prestations d'un intervenant externe auprès des élèves et pour valoriser/évaluer l'action
 - acheter du petit matériel ou des fournitures au bénéfice exclusifs des élèves visés,
 - mener un tutorat individuel.

Ne pourront être soutenues :

- les actions dérogatoires (les élèves doivent bénéficier des enseignements prévus par la loi),
- les actions externalisant la prévention du décrochage,
- les actions qui correspondent aux missions des personnels (l'Europe n'a pas vocation à les financer),
- les dépenses d'équipement dont l'usage pourrait dépasser le cadre du projet,
- les heures supplémentaires d'enseignement, de coordination et gestion de projet
 - Remarque : il est possible de demander des heures de formation de personnel (voir fiche action Formation et information de la communauté éducative)

Intitulé de l'action

Pas de recommandations particulières. L'intitulé est à la fois nécessaire à votre gestion interne et à la gestion du projet PERSEVAL.

Identification du demandeur

Le référent de l'action sera l'interlocuteur de l'équipe PERSEVAL au cours de l'instruction et pendant la mise en œuvre de l'action. Il doit être au cœur du projet et de son écriture. Il est indispensable de solliciter le conseil de l'inspecteur référent de l'établissement ou l'inspecteur de circonscription, notamment pour concevoir et formaliser le volet pédagogique.

Résumé de l'action

Décrire les buts recherchés et indiquer en quoi consiste concrètement votre projet. Ce paragraphe doit permettre de cerner rapidement votre démarche, il sera mis en avant sur le site académique où les projets PERSEVAL sont à la disposition du public.

Présenter le contexte local et les besoins auxquels répond l'action

Formulez une présentation rapide de la structure et de son environnement, en spécifiant les enjeux locaux de la prévention du décrochage. Cette présentation permettra à l'équipe PERSEVAL de comprendre les choix que vous développez dans la suite de la fiche action et d'adapter éventuellement ses conseils.

Présenter les objectifs opérationnels (les cibles à atteindre)

Sous forme de liste, indiquer une série d'objectifs précis et concrets. Ils doivent correspondre aux cibles que vous voulez atteindre. Les objectifs relevant de l'orientation ou de la réussite aux examens sont à établir de manière ambitieuse, c'est-à-dire sans amoindrir les perspectives offertes aux élèves, parce que la sélection et l'orientation précoce favorisent le décrochage. Au niveau du collège, par exemple, il n'est pas souhaitable de pré-orienter vers la voie professionnelle ou de se concentrer sur la préparation du Certificat de Formation Générale : on préférera mettre l'accent sur le parcours avenir ou sur l'acquisition du socle commun.

Décrire les élèves ciblés

PERSEVAL est un dispositif de prévention et non de remédiation ou de compensation¹. Vous pouvez y recourir dans une logique d'intervention, au bénéfice d'élèves que vous avez déjà identifiés nommément parce que leur situation est très problématique et fait craindre une sortie du système éducatif à court terme. Cependant les délais d'écriture, d'instruction et de conventionnement ne permettront peut-être pas d'agir avec la rapidité voulue. Il est recommandé de privilégier des actions de prévention à un stade précoce, pour des élèves risquant de s'éloigner progressivement de l'école.

Niveau de classe

Tous les niveaux de classe du premier et du second degré sont éligibles, cependant nous recommandons d'agir dès les niveaux entrants de la structure. Il est possible de regrouper des élèves scolarisés à différents niveaux si le projet pédagogique est adapté.

¹ Dans ses constats sur le décrochage scolaire, le Cnesco évoque trois temps d'action : il est question de « donner pour le long terme la priorité aux actions de prévention du décrochage scolaire, tout en actionnant des mesures d'intervention en réponse aux premiers signes de décrochage dès qu'ils apparaissent, ou de compensation, une fois constatée la rupture entre le jeune et l'école. » Cnesco (2017), Agir plus efficacement face au décrochage scolaire. Préconisations du Cnesco. <http://www.cnesco.fr/fr/decrochage-scolaire/>



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «emploi et inclusion» 2014-2020

Effectif prévisionnel

De petits effectifs sont à privilégier car les fonds européens sont au bénéfice exclusif des élèves exposés au risque de décrochage, et non de classes entières qui comportent d'autres profils. D'autre part, vous devrez assurer un suivi individuel formalisé et relativement exigeant pour chacun des participants, ce qui représente une charge d'organisation et de travail certaine. Il s'agit bien d'un effectif prévisionnel. Le nombre définitif de participants dépend de la sélection, c'est-à-dire des situations examinées au démarrage de l'action et pas seulement au moment de l'écriture.

Quels sont les signes qui montrent que ces élèves sont entrés ou risquent d'entrer dans un processus de décrochage ?

Il s'agit de démontrer en quoi les élèves sont exposés au risque de décrochage scolaire. Si besoin, vous pouvez vous appuyer sur des travaux relatifs au profil des décrocheurs, par exemple *Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?* (INSEE Références, 14 novembre 2013), *le Dossier d'actualité* n°84 de l'IFE (mai 2013), des statistiques académiques ou nationales ou encore les travaux publiés sur <http://www.cnesco.fr/fr/decrochage-scolaire/facteurs/>

Selon vous, comment est-il possible de renforcer leur persévérance ?

La présentation des élèves ciblés ne doit pas se limiter à l'évocation de ce qui pose problème et nécessite d'être corrigé. Il s'agit d'identifier ici des points d'appui : par exemple des besoins, des potentiels ou des ressources propres à ces élèves, et que vous souhaitez prendre en compte. Vous pouvez également décrire un rapport aux savoirs particulier. Ce paragraphe devrait préfigurer et éclairer votre projet pédagogique.

Comment les élèves seront-ils repérés et sélectionnés ?

Préciser qui procède au repérage, comment se croisent les regards (outils, procédures), comment se prend la décision d'associer les élèves à l'action. Ce repérage devrait être intercatégoriel, impliquer le GPDS et les parents.

Le volet pédagogique

PERSEVAL soutient des projets qui reposent sur l'innovation pédagogique. Votre action peut se rapporter au domaine de l'éducatif, de l'orientation ou du bien-être à l'école, en visant par exemple une amélioration du climat scolaire ou une meilleure approche des sanctions. Cependant une politique efficace et pérenne de prévention du décrochage doit associer à ces domaines une action d'ordre pédagogique, visant à améliorer les pratiques et les contenus d'enseignement (voir à ce propos les recommandations du Cnesco sur la prévention du décrochage², ainsi que le rapport de l'inspection générale de l'Education nationale n°2011-049, *Principe pour l'élaboration d'une politique éducative d'établissement*). Les compétences de communication, par exemple, peuvent souvent être travaillées et renforcées lors d'un projet à visée éducative. Les propositions vierges de volet pédagogique ne pourront pas être soutenues. A votre demande, l'équipe PERSEVAL peut vous aider à l'élaborer.

Quelle(s) compétence(s) souhaitez-vous travailler au cours de votre action ?

Il est souhaitable de prendre appui sur des référentiels, des programmes ou le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les propositions relatives aux compétences psychosociales définies par l'Organisation Mondiale de la Santé seront également étudiées à partir du moment où des apprentissages sont envisagés. Deux approches non exclusives l'une de l'autre sont possibles : citer une ou plusieurs compétences générales (par exemple « entrer dans l'échange oral » ou « mettre en œuvre une démarche d'investigation ») ou lister les compétences relevant de différents domaines disciplinaires.

² Cnesco (2017). Agir plus efficacement face au décrochage scolaire. Préconisations du Cnesco. <http://www.cnesco.fr/fr/decrochage-scolaire/>

Quels principes pédagogiques allez-vous mettre en œuvre ?

Il s'agit de présenter et analyser rapidement un mode d'action, un parti-pris pédagogique tenant compte des besoins des élèves, tels que vous les avez décrits en présentant le public ciblé.

Comment évaluez et valoriserez-vous les progrès réalisés ?

Décrire rapidement les outils et procédures qui seront mis en place, ainsi que le rôle des différents acteurs. Il est tout à fait envisageable de s'appuyer sur les évaluations menées dans le quotidien de la classe.

Description concrète de l'action

Statut et rôle des intervenants

Il n'est pas nécessaire d'identifier nommément tous les intervenants car vous devrez fournir trois devis pour chaque prestation qui rentre dans un champ concurrentiel. Indiquez rapidement quel type d'intervenant vous recherchez et la contribution que vous en attendez dans la poursuite des objectifs du projet.

Dates prévisionnelles de début et de fin

Il s'agit bien de dates prévisionnelles que vous pourrez ajuster par la suite.

Modalités pratiques d'organisation : sur quel temps, en quel lieu ?

Indiquer par exemple sur quel créneau horaire et à quelle fréquence aura lieu la sous-action, lorsqu'il ne s'agit pas d'une sortie ou d'un atelier ponctuel. Il s'agit essentiellement de démontrer que le projet ne se fait pas au détriment des enseignements auxquels les élèves ont normalement droit.

Contenus de l'action

Développez en quelques lignes la description principale de votre action (ou sous-action) : que vont faire les élèves et pour atteindre quelle partie de vos objectifs ?

En quoi l'action (sous-action) se démarque-t-elle des obligations faites aux acteurs de la structure ?

Il s'agit d'indiquer de manière claire et sommaire si l'action (ou sous-action) est en complément du droit commun. Autrement dit, vous devez montrer le cas échéant qu'elle ne se résume pas à des missions déjà confiées aux personnels de la structure ou à des prestations auxquelles les élèves ont normalement droit dans le cadre du service public d'éducation. **Remarque importante** : un projet PERSEVAL comporte parfois les deux types de sous-actions (en application ou en complément du droit commun). Il est souhaitable de les décrire toutes pour démontrer la logique d'ensemble et la qualité du projet. Les sous-actions de droit commun ne pourront pas faire l'objet d'un financement européen, mais elles participent à l'intérêt global de votre proposition et aident à justifier les financements demandés au titre des autres sous-actions.

La synergie entre les acteurs

Les projets PERSEVAL visent des élèves repérés, et non des classes entières. Les interventions qui font l'objet de la demande de financement ont donc presque toujours lieu en dehors de la classe. Dès lors, il est indispensable d'organiser la collaboration pour éviter le risque d'externaliser la prévention du décrochage, notamment si des ateliers sont animés par des intervenants externes. Les équipes pédagogiques et éducatives doivent avoir une bonne connaissance de l'action menée, des résultats obtenus et des difficultés rencontrées. L'ensemble des professeurs établiront un dialogue avec les intervenants, élargi aux parents dans la mesure du possible, de manière à ce que tous fassent converger leur prise en charge des élèves concernés, contribuent à la poursuite des objectifs et collaborent pour identifier les inflexions souhaitables.



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «emploi et inclusion» 2014-2020

Indiquer les outils et/ou procédures qui permettront aux acteurs internes et externes de coordonner et réguler leur action

Décrivez de manière concrète comment sera organisé le partage d'informations : il peut reposer, par exemple, sur une combinaison d'outils et de procédures comme des cahiers de suivi, les outils numériques, un bulletin d'information, des communications en conseil de classe, une implication spécifique du professeur principal etc.

Résumer les contributions possibles à l'action dans le quotidien de la classe

Sans rechercher une impossible exhaustivité, donnez quelques exemples rapides de choix pédagogiques et didactiques qui permettraient de relayer l'action en classe, dans des disciplines spécifiques ou de manière transversale. Il s'agit de s'assurer que les élèves participant à l'action lui trouvent un écho (thématique, technique, pratique, pédagogique...) pendant les cours en classe entière. Il peut s'agir, par exemple, d'une thématique de séquence, d'un chapitre ou d'un objet d'étude en rapport avec le projet. Le relai peut également passer par des gestes spécifiques en lien avec la gestion des incidents, l'évaluation, la différenciation pédagogique ou encore l'organisation du travail. L'inspecteur référent et l'équipe PERSEVAL peuvent vous aider à identifier des pistes à exploiter.

Prise en compte des trois priorités transversales

Il s'agit d'anticiper sur le bilan de l'action, où vous devrez indiquer la contribution à tout ou partie de ces priorités européennes. Il est utile de les avoir envisagées dès la phase d'écriture.

Productions ou livrables attendus

Les productions répondent à la fois au besoin d'attester de la réalisation concrète de l'action et de mutualiser l'expérience au sein de l'académie. La structure est donc invitée à partager différents types de ressources :

- des captations de l'action (photos ou vidéos), des traces écrites ou d'autres productions d'élèves,
- des témoignages d'acteurs et de participants,
- des outils utilisés pour mener le travail (documents de suivi, documents de liaison, fiches de repérage et de diagnostic, outils d'évaluations, schémas opérationnels...)

Dans la mesure du possible, il serait appréciable qu'une partie des productions comporte une dimension analytique : enseignements tirés du projet et/ou recommandations à l'intention des structures qui envisageraient une action similaire.

Suivi et évaluation de l'action

Personne en charge du suivi des participants, Personne en charge de l'évaluation de l'action : il peut s'agir ou non d'une seule et même personne. Le suivi des participants suppose d'être au plus près des élèves pour réaliser les observations et recueillir les éléments nécessaires en début et en fin d'action.

Indicateurs de réalisation et de résultat

Les indicateurs de réalisation doivent permettre d'attester de la réalisation effective de l'action auprès de son public. Les indicateurs de résultats doivent quant à eux mesurer le degré d'atteinte des objectifs poursuivis. Ces indicateurs seront utilisés dans le bilan, il est indispensable de les avoir envisagés dès l'écriture pour pouvoir enregistrer régulièrement et sereinement les informations nécessaires.

Communication

La structure est soumise à une obligation de publicité relative au cofinancement européen (voir protocole PERSEVAL). Il ne s'agit pas de réaliser un effort ponctuel, par exemple au lancement du projet, mais bien de souligner l'engagement



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «emploi et inclusion» 2014-2020

de l'Europe tout au long de l'action auprès des bénéficiaires, des acteurs et des partenaires. Une charte graphique et un kit de communication vous seront fournis. Il est recommandé de garder une trace photographique et une copie des documents attestant que les affichages et la charte graphique ont été massivement utilisés (idéalement, les captations évoquées plus haut dans la rubrique « Productions et livrables attendus » devront aussi en témoigner). L'obligation de publicité devra être assumée par tous les moyens adaptés (oraux, écrits, visuels) non seulement dans les différentes étapes correspondant à la mise en œuvre du projet, mais également lors des réunions, forums ou communications écrites amenant à citer le travail réalisé grâce à l'Europe.

Besoins matériels nécessaires à la réalisation de l'action

Rubrique à compléter si des besoins particuliers méritent d'être portés à la connaissance de l'équipe PERSEVAL. Seules les dépenses de petit matériel au bénéfice exclusif des élèves ciblés sont éligibles à un financement européen.

Budget prévisionnel

Type de dépenses	Ce qui peut être financé	Modalités
Intervention de personnels	Le tutorat individuel sur la base de 28 € brut/heure sur un maximum de 40 heures /élève et par année scolaire. La formation de personnels sur la base de 36€ brut/heure	Contrat de vacation entre le GIP FCIP qui gère les financements PERSEVAL et l'intervenant. Documents à compléter et à transmettre au GIP FCIP 15 jours avant la première intervention : La fiche de demande de vacations La fiche de renseignement La demande d'autorisation de cumul
Achat ou location de petit matériel ou fournitures	L'achat ne pourra concerner que des consommables et du petit matériel réservé au bénéfice exclusif des élèves ciblés par l'action. La location devra être privilégiée pour le matériel plus conséquent	Etablir une demande de bon de commande et la transmettre au GIP FCIP 15 jours au minimum avant la date de livraison souhaitée
Déplacements des élèves	Les déplacements en transport en commun, par transporteurs privés.	Etablir une demande de bon de commande et la transmettre au GIP FCIP 15 jours au minimum avant la date du déplacement
Interventions de prestataires externes	Toutes prestations justifiées par la mise en œuvre de l'action : intervention d'experts, valorisation, évaluation de l'action...	Etablir une demande de bon de commande et la transmettre au GIP FCIP 15 jours au minimum avant la date de prestation souhaitée



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «emploi et inclusion» 2014-2020